

CAF du CANTAL : licenciement pour faute grave sans préavis ni indemnité d'une salariée contre l'avis du conseil de discipline, notre Fédération réagit !



Alors que la salariée exerce depuis 40 ans dans l'institution, dont 30 ans dans l'organisme, **sans aucun antécédent disciplinaire**, engagée tout au long de sa carrière au service du collectif de travail dans l'exercice de divers mandats électifs, elle se voit notifier une mesure conservatoire de mise à pied avec suspension de salaire.

La direction de la CAF indique avoir constaté que la salariée avait envoyé depuis la boîte partagée de l'agence comptable vers sa messagerie personnelle deux courriels contenant un fichier Excel professionnel.

Si la salariée reconnaît son erreur, en aucun cas elle n'a commis de faute grave dans la mesure où aucune information n'a été diffusée à un tiers ni toute autre action entreprise avec l'intention de nuire à quiconque. La consultation de tels fichiers faisant de toute façon partie de ses habilitations professionnelles.

Contre l'avis du Conseil de discipline la sanction tombe, particulièrement brutale avec des conséquences financières importantes :

licenciement sans préavis ni indemnité pour faute grave.

Notre Fédération ne peut tolérer une telle disproportion de la sanction envers une salariée de l'institution. La direction cherche-t-elle à lui faire payer son appartenance à la CGT ? Il y a dans cette affaire de lourdes présomptions de discrimination syndicale.
C'est inacceptable !

La situation dans les CAF est catastrophique, les salariés sont à bout. Et, il semble que la seule réponse que les directions de CAF sachent apporter, c'est la répression. Les directions utilisent tous les prétexte pour sanctionner les militants syndicaux afin d'étouffer toute forme de contestation. Cela ne règlera pas la situation. S'en prendre au personnel, aux élus et mandatés CGT n'est pas la solution.

La répression se fait jour et prend racine dans différents organismes de la Sécurité sociale (CAF du Nord, du Cantal, de la Moselle, CPAM de Perpignan, etc) mais aussi dans d'autres secteurs de notre fédération comme dans les Missions Locales.

Il faut que cela s'arrête !

C'est pourquoi c'est bien toute notre fédération qui se doit de réagir et de construire des mobilisations en lien avec « l'Interpro » afin d'être présente aux côtés de nos camarades attaqués.

Cette solidarité et cette détermination ont été réaffirmées lors de notre XIIe congrès fédéral qui vient de se tenir.

La FNPOS CGT affirme tout son soutien à Christiane AURIERES et exige l'annulation de son licenciement.

La FNPOS CGT appelle tous ses syndicats à soutenir Christiane lors du rassemblement qui aura lieu :

**Mercredi 10 novembre 2021 à 10h
devant la CAF du Cantal,
15 rue Pierre Marty à AURILLAC.**

**Quand on touche à une militante de la CGT,
c'est toute la CGT qui est attaquée !**